



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Metz, le 15 DEC. 2020  
N° 504996 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Christian BAILLY,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : département 60 – PLU.

RÉFÉRENCES : 2 lettres de consultation du 7 décembre 2020.

Par correspondances visées en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision des plans locaux d'urbanisme des communes de Neuilly-en-Thelle et Resson-sur-Matz, afin de les porter à la connaissance des maires.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux. Par ailleurs, ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme ni recevoir, pour avis, les projets arrêtés.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le lieutenant-colonel **Philippe d'ORGLANDES**,  
chef du bureau stationnement infrastructure

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT 60.

COPIES :

- COMBdD Creil ;
- USID Creil.